

# Compte rendu CGC du Comité d'établissement UJO du 25 octobre 2018.



## 1-Approbation du CR du CE UJO du 27 septembre.

## 3-Information sur les prévisions de production de décembre à janvier 2019 :

Extrait de l'annonce faite par la direction (en bleu ci-dessous) :

Pour les calendriers:

Pas de mise à jour, depuis le CE extra du 17 oct.

ZP : L'utilisation du CET collectif (issus d'avant 2013 notamment...) sera réalisée pour couvrir les fermetures de la semaine 51. Les congés individuels devront (dans ce cas) être repositionnés. a défaut de solde positif dans le compteur CET collectif, les congés individuel seront positionnés.

**PRODUCTION :** pour les chiffres demandez-les à votre élu le plus proche

## 3. Information sur les indicateurs de l'usine dans le cadre de l'accord d'intéressement.

Les résultats cumulés à fin septembre s'améliorent mais avec 7 critères dans orange et 1 rouge.

Sur les 3.5 % d'intéressement local annuel possible **nous sommes à 1.9 %, en cumul maxi possible :**

TCIR et présentisme dans le rouge 0.35 % sur 0.8%

Critères ateliers 1.55 % sur 2.7 %

Pour rappel, nous étions à 1.7% en 2017, 2.75 % en 2016, 2015 :1.6 % UJO & 2014 : 3.1% .

## 4. Renseignement trimestriel:

EFFECTIF	3e trim 2018			3 eim trim 2017
	AGENTS		COLLAB. CADRES	
HOMMES	229		69	419
FEMMES	6		10	11
<b>total</b>	235		79	
	TOTAL		314	430
CDD		inclus	11	6
INTERIM		non inclus	3	23
FDC PSE 2013		inclus	77	15
				195
	dont	travaillant	240	243

## **5. Information du CE sur l'avancée sur la pesée des postes:**

Un poste d'agent qualité atelier (AQA ) est passé en technicien qualité atelier (TQA ), au FLAP. Monteur moule en étude.

## **6. Information du CE sur l'entretien du terrain de tennis et gestion des autres travaux:**

Selon une convention entre Michelin & l'ASLM datant de mai 1996, ce qui concerne les travaux et embellissement sont à charge de l'ASLM, sans obligation de remise en état d'origine lors de la restitution des terrain éventuelle.

Idem sur les réparations même s'il elles sont réputées à la charge du propriétaire.

Donc même si fut un temps l'entretien des espaces verts était fait par l'entreprise, elle est de fait à la charge de l'ASLM.

La section a un devis d'environ 22 k€ pour installer des sanitaires, mais l'entreprise n'envisage pas d'y participer.

## **7. Information du CE sur le dispositif de complément prévoyance Michelin :**

Rappel aux élus des différents dispositifs, voir les guides sur intranet notamment pour l'incapacité temporaire. (Après 180 jour d'arrêt maladie et avant les 10 mois).

Mais des problèmes de sous-traitance de la paye ont généré des payes à zéro alors que Michelin devait maintenir le salaire brut de référence à 80 %. (Dont 75% due par Malakoff, versé directement à Michelin.

## **8. Commission sport et loisirs :**

## **10. courriers divers**